



بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 3922

Jeudi 24 Août 2006

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 1995.50

(Indice de Capitalisation Base 1 000 le 31/12/97)

Variation: % + 0,55

INDICE BVMT : 1360.09

(Base 465.77 le 31/03/98)

Variation: % + 0,23

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIETES FINANCIERES	1248,60	0,57%	24,86%
8300	INDICE DES BANQUES	1247,06	0,58%	24,71%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	1249,99	0,81%	25,00%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	1295,51	2,19%	29,55%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	1154,37	-0,01%	15,44%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	933,10	0,00%	-6,69%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	995,20	0,45%	-0,48%

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE = MARCHÉ DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE II - CONTINU A VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	10	3,000	28-04-2006	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	57,100	57,100	57,100	57,100	57,100		
2	5	2,600	25-05-2006	SFBT - Société Frigorifique et Brasserie de Tunis	43,900	43,900	43,900	43,900	43,900		
3	5	0,950	01-07-2000	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	11,930	12,100	12,400	12,400	12,100		
4	20	1,800	26-06-2006	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	27,000	27,000	27,000	27,000	27,000		
5	8	1,900	14-04-2006	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	32,400	32,500	32,500	32,500	32,500		
6	5	0,400	10-07-2003	BS - Banque du Sud	7,400	7,400	7,400	7,400	7,400		
7	10	1,100	12-06-2006	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	38,000	38,800	39,120	39,120	38,800		
8	5	0,500	22-05-2006	BH - Banque de l'Habitat	15,200	15,200	15,300	15,300	15,200		
9	10	1,500	20-06-2006	TL - Tunisie Leasing	24,400	24,400	24,800	24,800	24,400		
10	10	2,500	23-05-2006	BT - Banque de Tunisie	82,500	82,400	82,000	82,400	82,000		
11	5	0,300	05-07-2006	STB - Société Tunisienne de Banque	6,170	6,170	6,180	6,200	6,170		
12	10	0,600	06-06-2006	BNA - Banque Nationale Agricole	10,100	10,100	10,400	10,400	10,100		
13	1	0,800	31-05-2006	ATB - Arab Tunisian Bank	3,850	3,840	3,850	3,850	3,830		
14	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	14,900	14,900	14,900	14,900	14,900		
15	5	0,500	26-06-2006	SMG - Société Magasin Général	25,000	25,000	25,100	25,100	25,000		
16	10	1,000	15-08-2006	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	21,400	21,500	21,200	21,500	21,200		
17	10	1,000	24-08-2005	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	30,000	30,000	30,500	30,500	30,000		
18	5	0,500	04-08-2006	STEQ - Société Tunisienne d'Equiptement	9,200	9,200	9,200	9,200	9,200		
19	5	0,355	01-08-2005	ELECTROSTAR	11,750	11,720	11,700	11,720	11,700		
20	5	0,950	18-07-2006	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	37,800	37,800	38,000	38,000	37,800		
21	5	0,750	30-05-2006	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	25,940	25,980	26,500	26,500	25,980		
22	5	0,500	30-06-2004	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	20,600						
23	5	0,750	10-05-2006	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	20,200	20,200	20,200	20,200	20,200		
24	5	0,900	03-07-2006	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	21,500	21,420	21,500	21,500	21,400		
25	1	0,300	13-07-2006	KARTHAGO AIRLINES	9,990	9,980	9,970	9,980	9,970		
26	1	0,500	03-07-2006	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	2,420	2,450	2,430	2,450	2,410		

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING A VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
27	10	0,600	15-06-2006	LA CARTE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne (CI)	15,900				
28	25	7,000	22-08-2006	Air Liquide Tunisie	191,500				
29	5	0,700	25-05-2006	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	31,620	31,700	31,700		
30	10	1,000	12-04-2006	Placements de Tunisie - SICAF	20,580				
31	10	0,650	16-07-1996	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia	4,440				
32	5	0,600	26-08-2005	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	42,000				
33	10	1,000	26-06-2006	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	32,840				B
34	4	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	4,840				
35	10	0,800	01-06-2006	AMEN BANK	28,000	27,980	27,980		
36	10	3,000	15-05-2006	ALKIMIA - Société Chimique	50,200	50,300	50,300		
37	5	1,250	15-06-2006	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	24,800	24,800	24,800		
38	6,5	0,456	21-06-2006	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Investissement à Capital Risque	6,800				
39	10	1,400	05-05-2006	CIL - Compagnie Internationale de leasing	20,000	20,000	20,000		
40	10	1,300	02-06-2006	ATL - Arab Tunisian Lease	22,000				
41	10	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques	4,900				
42	10	1,000	09-07-2001	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	8,880				
43	5	0,500	17-07-2006	EL MAZRAA	10,400				
44	10	0,600	01-09-2003	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	11,100				
45	10	0,900	10-07-2006	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	15,320	15,700	15,700		
46	10	0,600	01-07-2004	GL - General Leasing	6,500				
47	5	0,250	10-08-2006	EL WIFACK Leasing	4,830	4,830	4,820		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX : Comité des indices boursiers du 22/12/2005. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « pour tout connaître sur les indices de la Bourse ».

NB : En 2006, les valeurs ci-après ont procédé à une réduction de la valeur nominale : **ATB, SITS**.

COTATION ÉLECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE = MARCHE OBLIGATAIRE

N°	GROUPE 21 - CONTINU A			DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
	VALEURS									INDICATEUR	SEUIL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - B T A											
48	BTA 10ANS 6,5% MARS 2009	V. F. : 1 000 Dinars	B0309	10-03-2009		102,892					
49	BTA 10ANS 6,75% AVRIL 2010	V. F. : 1 000 Dinars	B0410	12-04-2010		103,870					
50	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014		113,250					
51	BTA 5ANS 6,75% JUIN 2008	V. F. : 1 000 Dinars	B0608	11-06-2008		103,083					
52	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014		108,170					
53	BTA 3ANS 5,625% JUILLET 2007	V. F. : 1 000 Dinars	B0707	13-07-2007		100,500					
54	BTA 2ANS 5,300% SEPTEMBRE 2006	V. F. : 1 000 Dinars	B0906	14-09-2006		100,500					
55	BTA 10ANS 7% JANVIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0115	11-01-2015		100,000					
56	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	08-02-2015		106,500					
57	BTA 6ANS 6% MARS 2012	V. F. : 1 000 Dinars	B0312	15-03-2012		101,680					
LES EMPRUNTS											
58	BTE	EO BTEI 2004 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 25/06	OBTE	25-06-2011	25-06-2006	100,000					
59	BIAT	EO BIAT 2002 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 10/12	OBIA2	09-12-2009	09-12-2005	98,000					
60	BH	EO BHI 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de fran j. 31/12	OBHI	31-12-2008	31-12-2005	99,000					
61	TUNISIE LEASING	EO TUNISIE LEASING 2001-1 5ans AP à 7,4% j. 03/12	OTS11	03-12-2006	03-12-2005	100,000					
62		EO TUNISIE LEASING 2001-2 5ans AP à 7,4% j. 22/03	OTS12	22-03-2007	22-03-2006	100,000					
63		E. O. TUNISIE LEASING 2002/1 5ans AP à 7,4% j. 24/09	OTS21	24-09-2007	24-09-2005	99,150					
64		EO TUNISIE LEASING 2002/2 5ans AP à 7,4% j. 30/04	OTS22	30-04-2008	30-04-2006	100,000					
65		EO TUNISIE LEASING 2003/1 5ans AP à 7,4% j. 30/01	OTS31	30-01-2009	30-01-2006	100,760					
66		EO TUNISIE LEASING 2004/1 5ans AP à 7,4% j. 30/04	OTS41	30-04-2009	30-04-2006	99,600					
67		EO TUNISIE LEASING 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	TS42F	31-03-2010	31-03-2006	100,000					
68		EO TUNISIE LEASING 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,4% j. 31/03	TS42V	31-03-2010	31-03-2006	100,000					
69		EO TUNISIE LEASING 2005-1 5ans AP à 7% j. 28/10	TSS1F	28-10-2010		100,000					
70		EO TUNISIE LEASING 2005-1 5ans AP à TMM+1,4% j. 28/10	TSS1V	28-10-2010		100,000					
71	UBCI	EO UBCI 2001 7ans IF à TMM+0,75% j. 31/12	OUBCI	31-12-2008	31-12-2005	94,300					
72	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2001 10ans AP à TMM+1% j. 11/04	OAB1	11-04-2012	11-04-2006	100,000					
73	C I L	EO CIL 2002 / 1 5ans AP à TMM+1,25% j. 28/02	OCL21	28-02-2007	28-02-2006	100,000					
74		EO CIL 2002/2 Tr. A 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran. j. 16 / 09	OCL2A	16-09-2009	16-09-2005	100,000					
75		EO CIL 2002/2 Tr. B 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de fran. j. 16 / 09	OCL2B	16-09-2009	16-09-2005	100,000					
76		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 31/03	OCL3F	31-03-2010	31-03-2006	99,800					
77		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de fran j. 31/03	OCL3V	31-03-2010	31-03-2006	100,000					
78		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de fran j. 20/10	OCL31	20-10-2010	20-10-2005	100,000					
79		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de fran j. 20/10	OCL32	20-10-2010	20-10-2005	100,000					
80		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL41	30-09-2011	30-09-2005	100,000					
81		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL42	30-09-2011	30-09-2005	100,000					
82		EO CIL 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	CL42F	31-03-2010	31-03-2006	99,000					
83		EO CIL 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 31/03	CL42V	31-03-2010	31-03-2006	100,000					
84		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 14/10	CLS1F	14-10-2012		99,190					
85		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 14/10	CLS1V	14-10-2012		100,000					
86	BT KD	EO BT KD 2002 5ans AP à 7,4% j. 20/11	OBTK2	20-11-2007	20-11-2005	100,000					
87	A T L	EO ATL 2000/1 7ans AP à 7% 2 ans de fran. j. 01/08	OAT01	31-07-2007	31-07-2005	100,000					
88		EO ATL 2001/1 5ans AP à 7,35% j. 15/09	OAT11	14-09-2006	14-09-2005	100,000					
89		EO ATL 2001/2 5ans AP à 7,4% j. 31/01	OAT12	30-01-2007	30-01-2006	100,000					
90		EO ATL 2002/1 5ans AP à 7,4% j. 15/10	OAT21	15-10-2007	15-10-2005	100,000					
91		EO ATL 2002/2 5ans AP à 7,4% j. 15/04	OAT22	15-04-2008	15-04-2006	100,000					
92		EO ATL 2003 / 1 5ans AP à 7,4% j. 15/03	OAT3A	15-03-2009	15-03-2006	99,050					
93		EO ATL 2003 / 1 5ans AP à TMM+1,5% j. 15/03	OAT3B	15-03-2009	15-03-2006	100,000					
94		EO ATL 2004 / 1 5ans AP à 7,25% j. 16/08	OAT4F	16-08-2009	16-08-2006	100,000					
95		EO ATL 2004 / 1 5ans AP à TMM+1,5% j. 16/08	OAT4V	16-08-2009	16-08-2006	100,000					
96		EO ATL 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	AT42F	31-03-2010	31-03-2006	100,000					
97		EO ATL 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 31/03	AT42V	31-03-2010	31-03-2006	100,000					
98	MEUBLATEX S.A.	EO MEUBLATEX 2001 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 11/09	OMBXA	10-09-2009	10-09-2005	100,000					
99		EO MEUBLATEX 2001 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 11/09	OMBXB	10-09-2009	10-09-2005	100,000					
100		EO MEUBLATEX 2001 Tr. C Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 11/09	OMBXC	10-09-2009	10-09-2005	100,000					
101	UTL	EO UTL 2004 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 31/03	OUTL4	31-03-2012	31-03-2006	99,500					
102		EO UTL 2005/1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OUTL5	30-09-2012		99,200					
103	AMEN LEASE	EO AL 2001-1 7ans AP à 7,5% j. 29/08	OAL1A	29-08-2008	29-08-2005	99,880					
104		EO AL 2001-1 10ans AP à 7,75% j. 29/08	OAL1B	29-08-2011	29-08-2005	98,600					
105		EO AL 2001-2 7ans AP à 7,5% j. 31/12	OAL12	30-12-2008	30-12-2005	100,000					
106		EO AL 2002-1 7ans AP à 7,5% j. 16/10	OAL21	15-10-2009	15-10-2005	100,000					
107	EL MOURADI	EO EL MOURADI 2002 Tr. A Gar. STB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 30/08	OMRDA	29-08-2009	29-08-2005	100,000					
108		EO EL MOURADI 2002 Tr. B Gar. UB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 30/08	OMRDB	29-08-2009	29-08-2005	100,000					
109	CDS	EO C.D.S 2001 5ans AP à 8,75% j. 20/12	OCDS1	20-12-2006	20-12-2005	100,000					
110	EL MAZRAA	EO EL MAZRAA 2001 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/01	OMAZ1	11-01-2009	11-01-2006	100,000					
111	SOTUVER	EO SOTUVER 2002 7ans IF à TMM+12% j. 20/02	OSTV2	20-02-2009	20-02-2006	100,000					
112	BATAM	EO BATAM 2001 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 15/12 **	OBAT1		15-12-2003	100,000					
113	GENERAL LEASING	EO GL 2001 7ans AP à 7,40% 2 ans de fran j. 20/07	OGLB1	19-07-2008	19-07-2006	100,000					
114		EO GL 2001-2 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 31/12	OGLB2	31-12-2008	31-12-2006	100,000					
115		EO GL 2002-1 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 10 / 07	OGL21	10-07-2009	10-07-2006	100,000					
116		EO GL 2003-1 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 30/07	OGL31	30-07-2010	30-07-2006	100,000					
117		EO GL 2003-2 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 20/02	OGL4F	20-02-2011	20-02-2006	99,260					
118		EO GL 2003-2 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 20/02	OGLBV	20-02-2011	20-02-2006	100,000					
119		EO GL 2004 / 1 5ans AP à 7,25% j. 12/01	OGL41	12-01-2010	12-01-2006	100,000					
120	JERBA MENZEL	EO Jerba Menzel 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans IF à 7,75% j. 11/05	OJM1A	11-05-2008	11-05-2006	100,000					
121		EO Jerba Menzel 2001 Tr. B Gar. BS 7ans IF à 7,75% j. 11/05	OJM1B	11-05-2008	11-05-2006	100,000					
122	PALM MARINA	EO P M 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/05	OPM1A	11-05-2008	11-05-2006	100,000					
123		EO P M 2001 Tr. B Gar. BS 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/05	OPM1B	11-05-2008	11-05-2006	100,000					
124	MODERN LEASING	EO ML 2001 Tr. A Gar. STB 7ans AP à TMM+1% 2 ans de fran j. 21/12	OML1A	21-12-2008	21-12-2005	99,000					
125		EO ML 2001 Tr. B Gar. BNA 7ans AP à TMM+1% 2 ans de fran j. 21/12	OML1B	21-12-2008	21-12-2005	99,000					
126		EO ML 2001 Tr. C Gar. BH 7ans AP à TMM+1% 2 ans de fran j. 21/12	OML1C	21-12-2008	21-12-2005	100,000					
127	AIL	EO AIL 2005 Tr. 1 Gar. BNA 7ans AP 6,5%	OAIS1	16-08-2010	16-08-2006	100,000					
128		EO AIL 2005 Tr. 2 Gar. BT KD 7ans AP 6,5%	OAIS2	16-08-2010	16-08-2006	100,000					
129	TSIE FACTORING	EO TUNISIE FACTORING 2002 5ans AP à 7,6% j. Le : 31 / 05	OTF2	31-05-2007	31-05-2006	99,340					
130	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 31/05	OPANA	31-05-2009	31-05-2006	100,000					
131		EO PANOBOIS 2001 Tr. B Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 31/05	OPANB	31-05-2009	31-05-2006	100,000					
132	TOUTA	EO TOUTA 2002 Tr. A Gar. UB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 25 / 09	OTOTA	24-09-2009	24-09-2005	100,000					
133		EO TOUTA 2002 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 25 / 09	OTOTB	24-09-2009	24-09-2005	99,100					
134	SEPCM	EO SEPCM 2002 Gar. BS 7ans AP à 7,5% j. 01 / 04	OSEPC	31-03-2010	31-03-2006	99,500				</	

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING A	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
				VALEURS					
151				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	9,710				B
152				SFBT (da. 1 / 2. 29/12/1997 - SFBDA)	71,680				
153				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	25,520				
154				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	19,090				
155				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	35,420				
156				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	28,400				
157				SFBT (da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	3,660	3,700	3,700		
158				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	13,450				B
159				TUNISAIR (da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	1,600				B
160				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	1,470				B
161				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	1,340				B
162				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	1,230				B
163				BS (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - BSDA)	0,520				B
164				BS (da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - BS39)	0,330				
165				BIAT (da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	3,160				
166				BIAT (da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	1,890				
167				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	1,030				
168				BH (da. 1/20 cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	0,930				
169				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,720				
170				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	3,290				
171				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	12,500				B
172				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	8,080				B
173				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	5,550				B
174				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	3,970				B
175				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	14,190				
176				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	37,540				
177				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	19,050				B
178				BT (da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	41,140	41,000	41,000		
179				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	101,900				B
180				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	48,160				B
181				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	40,320				B
182				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	26,200				B
183				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	22,240				B
184				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	16,540				
185				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	8,320				B
186				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	13,970				B
187	10	0,900	16-08-1999	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia (ADP)	4,490				
188				PBHT (da. 3/100. cp. 2. 01/06/1996 - PALDA)	0,130				
189				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	3,100				
190				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	2,680				B
191				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	1,170				
192				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - AB38)	1,200				
193				ATB (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	0,560				
194				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	7,390				
195				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - AKL04)	6,700				
196				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - AKL03)	5,630				
197				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	5,980				
198				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP03)	0,490				B
199				SMG (da. 1 / 2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	13,650				
200				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	7,020				B
201				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	6,670				B
202				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	5,140				B
203				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	2,150				B
204				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,790				B
205				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,730				
206				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,430				
207				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	3,510				
208				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	20,580				B
209				SIAME (da. 1/10 cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	3,900				B
210				SIAME (da. 1/8 cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	4,270				B
211				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	1,200				B
212				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STEQDA)	4,300				B
213				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	2,140				B
214				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	4,050				B
215				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	3,010				
216				ASSAD (da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	2,480				B

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

MARCHÉ HORS - COTE TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING B	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
				VALEURS					
217	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	2,140				
218	10	0,600	19-09-2005	SITEX - Société Industrielle des Textiles	5,920				
219	10	0,280	01-10-1997	SOFI - SICAF - Société Financière d'Investissement	7,050			H	7,360
220	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	13,540				
221	5	0,700	08-05-2006	SALIM - Société d'Assurances SALIM	6,490				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

MARCHÉ HORS - COTE LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 33 - FIXING B	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
				VALEURS					
222				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,300				B
223				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,070				B
224				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,060				B
225				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,050				B
226				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,100				B
227				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,240				B
228				SALIM (da. 1/2. cp. 2. 12/05/2003 - SALDA)	4,150				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = MARCHÉ OBLIGATAIRE

VALEURS		DERNIERE ÉCHEANCE	ÉCHEANCE PRÉCEDENTE	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	CLOTURE EN DINARS
BTNB						
BTNB Novembre 1997 10ans AP 8,63 % VF : 200 dinars						
EMPRUNTS						
AMEN LEASE	E. O. AMEN LEASE 2000-2 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 01/12	30-11-2007	30-11-2005			
SOCIETE HELA D'ELECTROMENAGER ET DE CONFORT	E. O. BATAM 2000 Sans AP à 7,75% j. 16/05 **		16-05-2004			
SOCIETE DJERBA AGHIR	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTE 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2006			
	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTKD 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04		31-03-2010			
SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. A Gar. STB 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2006			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. B Gar. BTKD 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2006			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. C Gar. BTL 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2006			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. D Gar. BTQI 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2006			
SOCIETE HOTEL MIRAMAR	E. O. MIRAMAR 2000 Gar. BS 6ans AP à 7% 1an de Franchise j. 13/12	12-12-2006	12-12-2005			
SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - PENELOPE	E. O. PENELOPE 2001 Gar. BTE 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 01/11	31-10-2008	31-10-2005			

* : Emprunts pris en charge par la STICODEVAM

** : Cet emprunt a fait l'objet d'une décision de rééchelonnement publiée par avis au bulletin du CMF du 16 septembre 2005.

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
DROITS D'ATTRIBUTION									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - BANQUE NATIONALE AGRICOLE	10.000				
21	1/3				2.604				
27	1/3				6.510				
33	1/4	01-01-86			3.906				
41	1/11	01-10-91			1.302				
45	1/20	15-02-94			0.682				
49	1/30	02-05-95			0.440				
29	3/50	03-08-92		BS - BANQUE DU SUD	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - BANQUE DE TUNISIE	9.000				
132	2/5				9.000				
138	1/10	29-07-05			9.000				
141	1/10	19-08-05			9.000				
40	2/15	25-03-91		STB - SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		TUNISIE LEASING	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		AIR LIQUIDE TUNISIE	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - BANQUE DE L'HABITAT	1.290				

MARCHÉ HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE			
TRANSACTIONS REALISEES								
Odyssee Tourisme	100	100.000	13-07-2006	80.000	80.000	56 667	AFC	24-08-2006
TRANSACTIONS PROGRAMMEES								
Banque Tunisienne de Solidarité - BTS	10	9.000	04-07-2006	10.000		100	CGI	28-08-2006
Sté Aghlabites de Boissons et Confiteries - SOBOCO	5	11.000	21-12-2005	13.000		63	BEST INVEST	28-08-2006
Sté Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonage - AL KHOUTAF	5	7.000	11-08-2006	8.000		1 000	MAC SA	29-08-2006
OFFRES SANS CONTREPARTIE								
Sté Tunisienne de Réassurance - TUNIS RE	10	11.000	01-08-2001	13.000		20 000	INI	
Sté Financière de Gestion - SOFIGES	5	5.000	06-03-2002	3.000		80	INI	
Banque Tunisienne de Solidarité - BTS	10	10.000	06-01-2005	10.000		103	INI	
Les Ciments de Bizerte	10	10.000	10-05-1999	10.000		15	INI	
Sté Immobilière des Mutuelles de Tunisie	3,5			3.000		100	INI	
Sté Tunisienne des arts Graphiques - STAG	5	5.000	16-03-2001	5.000		38	INI	
Sté Tunisienne d'Assurances LOYD Tunisie	5	4.000	16-08-1995	5.000		18	INI	
Sté du djebel djerissa	5			5.000		3	INI	
Sté de Développement Agricole et de Dattes - SODAD	5	1.000	06-07-2000	5.000		8	INI	
Arab Tunisian Invest - ATI SICAF	5	5.320	19-04-2006	6.500		487	INI	
Sté Touristique du Cap Bon - STCB	10			5.000		14	INI	

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

OFFRE PUBLIQUE DE VENTE -OPV- ET AUGMENTATION DE CAPITAL PAR VOIE DE SOUSCRIPTION PUBLIQUE
SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE ESSOUKNA

Il est porté à la connaissance du public et des Intermédiaires en bourse que pour s'introduire au marché des titres de capital de la Cote de la Bourse, la Société ESSOUKNA ouvre son capital social au public à hauteur de **30,14%**. L'opération proposée porte de manière concomitante sur une Offre Publique de Vente -OPV- à hauteur de 15,07% du capital et une augmentation de capital par voie de souscription publique à hauteur de 15,07% du capital aux conditions ci-après :

I- ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE ESSOUKNA A LA COTE DE LA BOURSE

La Bourse a donné en date du 24 avril 2006 son accord de principe pour l'admission, au marché des titres de capital de la Cote, de la totalité des 2 553 125 actions ordinaires composant le capital social actuel ainsi que les 453 125 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital de la société ESSOUKNA par voie de souscription publique, **soit un total de 3 006 250 actions de nominal 1 dinar chacune.**

II- PRESENTATION DE LA SOCIETE :

Dénomination : ESSOUKNA

Date de constitution : 25 novembre 1983

Siège social : 46, Rue Tarek Ibn Zied - Mutuelleville 1082 Tunis

Capital social : Le capital actuel de la société est de 2 418 750 Dinars divisé en 241 875 actions de nominal 10 Dinars entièrement libérées. Le capital social de la société sera fixé à 2553 125 dinars divisé en 2 553 125 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées sous la condition suspensive de l'introduction des actions de la société à la cote de la bourse et ce conformément à la 3^{ème} résolution de l'AGE du 16 septembre 2005.

Objet social : La société a pour objet principal :

- Le lotissement, l'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitat ;
- La construction ou la rénovation, en vue de la revente ou de la location d'immeubles, ensembles d'immeubles, de logements individuels ou groupés à usage professionnel, d'habitation, de commerce ou de bureaux, sur terrains acquis, aménagés ou à aménager et toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société.

III- MODALITES DE L'OFFRE :**1- Initiateurs :**

La SIMPAR actionnaire détenant actuellement 99,74% du capital d'ESSOUKNA, va mettre à la disposition du public 17,75% de sa participation actuelle (soit 453 125 actions) dans le cadre de l'Offre Publique de Vente.

2- Période de validité de l'offre publique de vente et de l'augmentation de capital (ci après dénommée l'offre)

L'offre sera ouverte au public du **Jeudi 24 Août au vendredi 08 septembre 2006 inclus.**

3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles portent jouissance à partir du **1^{er} janvier 2006.**

4- Prix de l'offre

4,700 dinars tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais les demandes de souscription aux quotités d'actions ESSOUKNA exprimées dans le cadre de la présente offre.

6- Mode de Placement et répartition de l'offre

L'opération proposée porte de manière concomitante sur une Offre Publique de Vente (OPV) de **453 125** actions anciennes et sur une souscription à **453 125** actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public. Au total, l'offre porte sur **906 250** actions, soit **30,14%** du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 septembre 2005.

Le placement s'effectuera en terme de quotités d'actions composées chacune de **cinq (5)** actions anciennes et de **cinq (5)** actions nouvelles, soit un total de **90 625** quotités offertes.

7- Demandes de souscription

Deux catégories de demandes de souscription peuvent être émises dans le cadre de la présente offre:

- **Catégorie A :** les demandes seront réservées **aux institutionnels.**
- **Catégorie B :** les demandes seront réservées **aux non institutionnels.**

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces derniers doivent préciser obligatoirement, le numéro de l'ordre, la date de dépôt, l'identité complète du demandeur de souscription et le nombre de quotités demandées.

L'identité complète du demandeur de souscription comprend:

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes: le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes, le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes, la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la raison sociale ainsi que la nature et les références des documents présentés.
- Pour les institutionnels, la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce s'il y a lieu et pour les FCP l'identification du gestionnaire suivie de la dénomination du FCP ;

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

Pour les deux catégories (A et B), la demande de souscription doit porter sur un nombre de quotités qui **ne peut être inférieur à une quotité** (composée de 10 actions, soit 5 anciennes et 5 nouvelles) ni **supérieur à 1 503 quotités** (composées de 15 030 actions, soit 7 515 anciennes et 7 515 nouvelles). Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'offre.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs en charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées ci-dessus. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

8- Règlement des demandes de souscription

Le règlement des demandes de souscription par les souscripteurs s'effectue au comptant auprès de l'intermédiaire en bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'offre.

9- Transmission des demandes et centralisation

Les intermédiaires en bourse établissent, **par catégorie**, les états des demandes reçues de leurs clients, indiquant le numéro de la demande, la date de dépôt de la demande, l'identité complète des demandeurs **telle que précisée ci-dessus**, le nombre de quotités demandées par demandeur ainsi que le nombre total de demandeurs et le nombre total de quotités demandées par intermédiaire.

Les états des demandes doivent être accompagnés d'un support informatique (disquette ou CD) comportant les mêmes données.

Les modèles des états des demandes de souscription sont mis, par la Bourse, à la disposition des intermédiaires en bourse.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre le support informatique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Les intermédiaires en bourse doivent transmettre à la BVMT, sous plis fermés, l'état des demandes de souscription et les supports informatiques au plus tard le **Mardi 12 septembre 2006 à 17 heures.**

La centralisation des demandes de souscription transmises par les intermédiaires en bourse est effectuée par le bureau d'ordre de la Bourse sis au Centre Babel -Montplaisir. Un récépissé horodaté est remis à l'intermédiaire déposant. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la Bourse, en particulier les envois par fax.

10- Ouverture des plis et dépouillement

Les états seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse, le **Mercredi 13 septembre 2006**, à la Commission de dépouillement composée de représentants du CMF, de l'AIB, de la BVMT et de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

11- Mode de répartition des titres

Les demandes de souscription seront satisfaites également, par catégorie de demandeurs (institutionnels et autres) par palier jusqu'à l'épuisement des titres mis en vente. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Lors de la répartition des titres, chaque demandeur de la catégorie « institutionnel » se verra attribuer une quantité dix fois supérieure à celle allouée à un demandeur « non institutionnel ».

12- Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. En cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

13- Règlement des capitaux et livraison des titres

Les actions anciennes ESSOUKNA sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 14 juillet 2006, sous le code ISIN TN0007210016. En cas de suite favorable donnée à l'offre, la Bourse communiquera le lendemain de la publication de l'avis de résultat à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quotité attribuée à chacun d'eux.

Les opérations de règlement / livraison des titres seront assurées par la STICODEVAM.

Le registre des actionnaires sera tenu par BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.

14- Cotation des Actions ESSOUKNA

En cas de suite favorable donnée à l'offre, l'introduction des actions ESSOUKNA se fera au marché des titres de capital de la Cote de la Bourse au cours de **4,700 DT** et sera annoncée sur le bulletin de la Bourse.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin de la Bourse.

IV- ENGAGEMENTS DES INITIATEURS DE L'OFFRE**- Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité, pour une période de six mois à partir de la date d'introduction, est établi entre la BNA Capitaux intermédiaire en bourse et l'actionnaire majoritaire de la société ESSOUKNA (la SIMPAR) portant sur 7% du produit de l'OPV, soit un montant de 149 000 dinars et 47 000 titres.

- Régulation du cours boursier

La SIMPAR, actionnaire majoritaire d'ESSOUKNA, s'est engagée à obtenir après l'introduction de la société en bourse, auprès des organes de délibération de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à la BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse.

V- AVANTAGE FISCAL :

Conformément à la législation en vigueur, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est la promotion immobilière bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou à l'impôt sur les sociétés.

Un prospectus d'OPV, d'augmentation de capital par voie de souscription publique et d'admission au Marché des titres de capital de la Cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 06/533 du 19 juillet 2006, est mis à la disposition du public auprès de la société ESSOUKNA, de l'intermédiaire introducteur BNA Capitaux, de tous les autres intermédiaires en bourse et sur le site web de la Bourse www.bvmt.com.tn.

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

La Société Air Liquide Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2006 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 15 765 875 dinars à 17 079 675 dinars par incorporation de réserves d'un montant de 1 313 800 dinars et la création de 52 552 actions nouvelles gratuites de nominal 25 dinars chacune.

Les actions nouvelles gratuites seront attribuées aux détenteurs des 630 635 actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits d'attribution en Bourse à raison d'une (01) action nouvelle gratuite pour douze (12) actions anciennes détenues.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 juin 2006, la Société Air Liquide Tunisie procédera à l'acquisition et l'annulation de 11 droits d'attribution, et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2006.

Cotation en Bourse

Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché à partir du 07 septembre 2006.

Les actions nouvelles gratuites, directement assimilées aux actions anciennes, ainsi que les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du 07 septembre 2006.

Admission en Bourse

A partir du 07 septembre 2006, le capital admis sera composé de 683 187 actions de nominal 25 dinars chacune.

AVIS DE REALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE GENERAL LEASING

SUD INVEST informe que l'augmentation en numéraire du capital social de GENERAL LEASING décidée par l'AGE du 15 décembre 2005, a été réalisée par l'émission de 250000 actions nouvelles souscrites de nominal 10 dinars chacune.

Le capital social est ainsi porté à 12.500.000 dinars divisé en 1.250.000 actions.

A partir du jeudi 24 août 2006, les 250 000 actions nouvelles souscrites issues de l'augmentation du capital de GENERAL LEASING sont assimilées aux actions anciennes et négociables sur le NSC.

COMMUNIQUE DE LA SOCIETE KARTHAGO AIRLINES

Dans le but de renforcer leurs synergies communes, les deux compagnies aériennes privées tunisiennes, spécialisées en charter, Nouvelair et Karthago Airlines ont décidé d'étudier la faisabilité d'un rapprochement entre elles. A cet effet, un mandat conjoint est en cours de finalisation avec une banque d'affaires internationale pour analyser la faisabilité et recommander les meilleures conditions et modalités de sa réalisation.

Cette initiative intervient en prévision de l'ouverture prochaine du ciel et des grands défis qui en découleront, avec toutes les alliances qui ne cessent de se constituer. Elle s'inscrit également dans la consolidation des liens de collaboration et de coordination déjà tissés entre Nouvelair et Karthago Airlines.

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS - SOTETEL -

La société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications - SOTETEL - porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 Juillet 2006, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 1 008 000 dinars par l'émission d'une action nouvelle gratuite pour vingt deux (22) actions anciennes détenues.

Jouissance des actions nouvelles gratuites : Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} Janvier 2006.

Cotation en Bourse : Les actions anciennes SOTETEL seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché à partir du 1^{er} septembre 2006.

TUNISIE LEASING

Tunisie Leasing informe que conformément à la décision de son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 08 Juin 2006 relative à la réduction de la valeur nominale de 10 dinars à 5 dinars, le conseil d'administration réuni le même jour, a décidé de fixer la date de réduction du nominal au lundi 04 septembre 2006.

ELECTROSTAR

La Société ELECTROSTAR, porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le mercredi 30 Août 2006 à l'hôtel Abou Nawas Tunis Place des droits de l'Homme- Avenue Mohamed 5 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

En Assemblée Générale Ordinaire à 10 H :

- Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle;
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2005;
- Approbation desdits rapports et des états financiers individuels de la société pour l'exercice 2005 ;
- Approbation des conventions autorisées par le Conseil d'Administration;
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2005;
- Affectation du résultat de l'exercice 2005 ;
- Approbation des états financiers consolidés de la société pour l'exercice 2005 ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes et nomination d'un co-commissaire aux comptes;
- Questions diverses.

En Assemblée Générale Extraordinaire à 11 H :

- Modification des dispositions de l'article 23 des statuts;
- Mise à jour des statuts conformément aux modifications apportées et aux nouvelles dispositions du code des sociétés commerciales;
- Questions diverses.